

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 15	PARIS — D.	2 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 40	10 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 16	PARIS — D.	8 ^h 30	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès	6 40	1 4	6 27	— Express	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX.	8 2	12 21	9 30	Calvignac, halte	7 49	11 41	5 26	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 25
Parnac	6 52	1 16	6 39	BORDEAUX.	8 42	3 18	9 7	Cleurex	5 11	10 46	5 58	Verac	8 12	12 21	9 30	Lamadeleine	8 2	12 21	5 45	Toirac	8 11	12 15	5 25
Luzach	7 1	1 23	6 50	M.-Libos.—D.	8 35	3 18	9 7	Montpezat	5 31	11 3	6 11	Saint-Géry	8 21	12 38	5 53	Montbrun, hal.	8 21	12 38	5 53	Montbrun, hal.	8 21	12 38	5 53
Castelfranc	7 18	1 37	7 7	Fumel	8 42	3 18	9 7	Borredon	5 45	11 16	6 42	Conduché	8 35	1 5	6 6	Cajarc	8 34	12 52	5 59	Cajarc	8 34	12 52	5 59
Puy-l'Evêque	7 30	1 45	7 3	Soturac-Touzac	8 53	3 30	9 19	Causseade	5 55	11 27	6 56	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	St-Martin-Lab.	8 55	1 35	6 25	St-Martin-Lab.	8 55	1 35	6 25
Duravel	7 40	1 57	7 12	Duravel	9 3	3 39	9 28	Réalville	6 5	14 36	7 8	Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 35	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Evêque	9 11	3 48	9 37	Albias	6 13	14 44	7 18	Cajarc	9 21	2 10	6 7	Conduché	9 12	1 35	6 39	Conduché	9 12	1 35	6 39
Fumel	8 1	2 17	7 33	Gastelfranc	9 26	4 3	9 52	Fonneuve	6 22	11 52	7 25	Montpezat	9 18	11 56	5 54	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	Saint-Géry	9 28	2 22	6 55
M.-Libos.—A.	8 8	2 3	7 40	Luzach	9 33	4 16	10 5	Montanban. A.	6 39	12 7	7 48	Labenne	9 44	12 13	6 15	Toirac	9 44	2 45	7 8	Vers	9 38	2 35	7 1
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	4 26	10 15	BORDEAUX.	10 40	6 05	»	Cleurex	9 54	12 22	6 24	Lamadeleine	9 58	3 10	7 21	Arcambal	9 45	2 56	7 12
PARIS — A.	11 46	4 37	2 48	Mercuès	9 58	4 38	10 26	TOULOUSE. A.	8 46	1 45	»	Sept-Ponts	10 7	12 34	6 36	CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 33	Cabessut, halte	9 57	3 10	7 23
				CAHORS.—A.	10 10	4 56	10 43	CAHORS.—A.	10 17	12 42	6 44	CAHORS.—A.	10 17	12 42	6 44	PARIS.—A.	11 46	4 37	2 48	CAHORS.—A.	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 4 Août

LES PIRES ENNEMIS

Nous disions, dans notre dernier numéro, que les grèves étaient suscitées chez nous par les pires ennemis de la France. *Le National* confirme aujourd'hui notre dire avec une précision de détails bien de nature à faire réfléchir tous ceux qui ont souci du sentiment national.

Le National reçoit d'un de ses correspondants, actuellement dans une ville d'eau qu'il ne nomme pas, une lettre qui semble prouver que la main de M. de Bismarck n'est pas étrangère aux grèves qui surgissent en France. En voici un passage intéressant.

Le correspondant s'exprime ainsi :
J'étais assis sur la plage, lorsque deux messieurs, coquettement habillés et décorés, ont passé près de moi. Parce qu'ils parlaient allemand, je prêtai l'oreille; mais je restai comme pétrifié en entendant parler des grèves de Paris, de l'Exposition et d'un membre bien connu du conseil municipal de Paris.

Mais, animal, tu crois que je suis venu de Dusseldorf pour voir la plage de... J'ai écrit plus de vingt lettres; j'ai envoyé... dépêches.

Il m'était impossible d'entendre tous les mots, bien que je comprenne assez bien l'allemand.

J'ai payé le voyage de Hans-Carl et de... Voilà des lettres de Paris; vous avez lu les dépêches. Toutes vous disent de prendre garde à... D'ailleurs plusieurs journaux dénoncent les Allemands et les Flamands.

Et il sortit de sa poche plusieurs journaux. Le vent emporta le reste. Ces deux païens gesticulaient et juraient à qui mieux mieux, pour se démontrer l'un qu'il fallait aller de l'avant, et l'autre qu'il fallait être prudent à cause du lendemain de l'Exposition!!!

— Comment! hurla celui de Dusseldorf, vous pouvez croire que ce naïf bêta de Lisbonne ne con-

tinuera pas à les pousser, et que (X... un membre du conseil municipal de Paris distinctement prononcé, et qui se met souvent en avant comme ami des ouvriers) voudra perdre ses 1,500 thalers. Entendez-vous à la fin! 1,500, non pas marcks, 1,500 thalers! Puis, vous êtes une poule mouillée (Ce mot dit en Français).

Il est à croire que, entendant le nom de ce conseiller, je perdis mon sang-froid. Je me levai, j'allumai un cigare et je les suivis en feignant de lire dans mon livre. Tout à coup, l'un dit à l'autre :
— Attention!

Puis, il vint vers moi et me dit en allemand :
— *Wollen sie so gut sein mir zu sagen.*

— Pardon, monsieur, lui dis-je, je parle anglais mais je ne parle pas le hollandais.

Tous deux éclatèrent de rire avec une satisfaction trop visible, qui disait : « Tu vois bien, imbécile, qu'il ne sait pas distinguer l'allemand du hollandais. »

Puis, en excellent français, ils me demandèrent le chemin d'H... Notez bien, que de N... à H..., il n'y a qu'une route.

Le National conclut ainsi :

Il ressort que cette grève, ainsi que nous l'avons toujours dit, a été provoquée par une influence étrangère et sans doute soutenue par l'argent étranger, qui a intérêt à jeter le trouble dans la marche du travail français quelques mois avant l'ouverture de l'Exposition de 1889, sinon l'Allemagne? Nous aurions pu ne rien publier de cette lettre qui, à nos yeux, la valeur d'un document précieux, et, après les détails qu'elle renferme, ouvrir une enquête secrète personnelle. Il vaut mieux, ce nous semble, que cette enquête soit faite au grand jour et sans retard par le gouvernement d'une part, par le conseil municipal de Paris de l'autre. Si nous ne donnons pas le nom de la station batave où se trouvent les deux agents allemands, c'est pour ne pas gêner l'action immédiate de la police française qui est avisée. Quant au nom du conseiller municipal dont il est question dans la communication que nous avons reçue, on ne nous l'a point confié; mais il est possible au conseil municipal de le connaître, et nous sommes persuadés que les représentants de la ville de Paris feront,

pour leur honneur et leur dignité, le nécessaire à cet égard.

Interrogatoire d'un gréviste. — On lit dans le *Gaulois* :

Un gréviste arrêté par les gardiens de la paix, au moment où il frappait brutalement un terrassier qui refusait de céder aux menaces, était amené au bureau de M. Boullier, commissaire de police de la circonscription sud de Saint-Denis, où nous nous trouvions en ce moment.

En entrant dans le bureau, cet homme demandait grâce aux agents et les suppliait de le mettre en liberté.

Il ne répondit d'abord que par des larmes à l'interrogatoire qu'on lui fit subir : « Laissez-moi, je vous prie! criez-il; je donnerai à celui que j'ai frappé l'argent qu'il voudra. »

Le commissaire de police lui fit comprendre qu'il avait commis une infraction à la loi sur la liberté du travail, et qu'il serait traduit en police correctionnelle.

— Hélas! gémit le gréviste, on me condamnera et je n'oserai plus retourner dans mon pays.

— Pourquoi, lui demanda le magistrat, avez-vous frappé un homme qui travaillait?

— Parce que, moi, je ne travaille pas.

— Pour quelle raison?

— Les camarades m'ont défendu de retourner au chantier; je n'ai pas osé résister. Je vous assure que j'aimerais mieux travailler que de traîner du matin au soir.

— Quelles sont donc ces personnes que vous écoutez, qui ont une si grande influence sur vous!

— Je ne les connais pas; mais nous comprenons bien, les camarades et moi, que nous ne pouvons leur résister.

— Et alors, pour ces gens que vous ne connaissez pas, vous vous exposez à la prison; vous frappez un malheureux qui travaille parce qu'il a femme et enfants à nourrir!

— Moi aussi, j'ai une famille qui ne vit que de mon travail.

— Ce n'est pas en vous faisant arrêter que vous lui procurerez du pain.

— On nous a promis des secours.

— Qui donc?

— Demain soir, de une heure du matin à deux heures, tu te redras chez Bréban.

— Le restaurateur, boulevard Poissonnière?

— Oui.

— Et puis mon maître?

— Tu demanderas le cabinet n^o 25, et tu me feras passer ton nom. Je t'attendrai.

— Mon nom? Caboulot, fit-il en riant.

— Ton nom de guerre? Tu dois en avoir un?

— J'en ai dix. Il faudra être ficelé, n'est-ce pas?

— Oui; tenue de viveur riche.

— Soyez calme, ce sera fait. Vous attendrez le vicomte de Carhlias. Voici une de mes cartes pour que vous n'oubliez pas.

— Et il lui mit dans la main un carré de bristol, sur lequel étaient imprimés, surmontés d'une couronne de vicomte, ces mots en lettres gothiques : « Vicomte de Carhlias, » et, au-dessous, en lettres microscopiques : « Attaché à la légation de la république de San-Marino. »

Le Mayor lut la carte et la mit en riant dans sa poche.

— C'est bien, dit-il, je n'oublierai pas; le garçon sera prévenu. Je te donnerai mes derniers ordres. Selon ce que tu m'apprendras, nous agirons tout de suite ou nous remettrons l'affaire à vingt-quatre heures plus tard; n'oublie pas de choisir trois hommes solides, et dont tu puisses me répondre.

— Est-ce qu'il y aura mort d'homme?

— Et de femme, probablement.

— Hum! cela sera cher?

— Combien, à peu près? ne me trompe pas.

— Trois cent francs au moins par homme.

— Je ne sais pas. Des camarades!...
Il résulte de cet interrogatoire, ainsi que des réponses de plusieurs grévistes, arrêtés à Saint-Denis et à Gennevilliers, que les terrassiers obéissent à des meneurs dont ils suivent aveuglement les ordres. Pauvres gens!

Les papiers secrets de M. de Bismarck

La publication par la *Nouvelle Revue* du rapport secret du prince de Bismarck à l'empereur Frédéric sur le projet de mariage de la princesse de Battemberg, produit une assez vive impression.

Ce document qui, paraît-il, n'est que le commencement d'une série, sera certainement l'objet des commentaires de toute la presse européenne et sera probablement traité d'apocryphe par les journaux officiels allemands qui auraient déjà, suivant le *Gaulois*, reçu l'ordre de contester absolument l'authenticité de cette pièce qui produit la plus pénible sensation à Berlin.

D'autre part, à en croire le correspondant de la *Justice* à Berlin, on pourrait bien, avant peu, assister à une nouvelle édition du procès d'Arnim.

Le principal accusé serait le comte de Seckendorff, chambellan et confident intime de l'impératrice Victoria, veuve de Frédéric III, et ce procès se rattacherait à l'affaire des papiers disparus au moment de la mort de l'empereur et importés, dit-on, en Angleterre.

Quoiqu'il en soit, le rapport du prince Bismarck aura d'autant plus de retentissement qu'il concorde parfaitement avec tout ce qui a été rendu public au sujet de ce projet de mariage, comme, du reste, avec l'opinion constamment exprimée du prince chancelier.

La publication de ce document, au lendemain de l'entrevue de Péterhof, alors que Guillaume II vient de prodiguer au tzar et à la Russie les marques les plus réitérées et les plus manifestes de son amitié, est on ne peut plus opportune.

Toutefois, nous devons nous attendre aux attaques les plus violentes de la part des reptiles du prince de Bismarck qui sera certainement embarrassé pour expliquer au tzar la neutralité apparente qui constitue, d'après les paroles même du prince chancelier, le *modus vivendi* de la politi-

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

VII

OU LES AFFAIRES SE COMPLIQUENT DE PLUS EN PLUS POUR FELITZ OYANDI ET SON AMI LE MAYOR.

— Bien, ne sois pas trop long temps; je t'attendrai entre neuf et dix heures du soir; surtout frappe trois coups à la porte, et prononce ton nom en ajoutant : C'est moi; pour plus de sûreté, ne parle qu'en basque.

— C'est convenu, à ce soir, reprit l'homme, n'aie aucune crainte, je serai prudent, je sais mieux que toi à quel démon nous avons affaire.

La-dessus ils se sont séparés, ont monté chacun dans une voiture, et sont partis dans une direction différente.

— Ah! diable, c'est fâcheux; ami Caboulot, je ne vous reconnais pas là?

— C'était donc sérieux?

— Tellement sérieux, que vous ne toucherez que cinq cents francs, au lieu de mille, que je me préparais à vous donner, tant j'étais satisfait

que allemande à l'égard de la Russie.

Quant à l'Autriche, dont il n'est pas une seule fois question dans ce document, elle comprendra peut-être qu'elle n'est qu'un pis-aller pour le prince de Bismarck qui n'hésitera pas, le moment venu, à la sacrifier à l'alliance si convoitée avec la Russie.

Quoiqu'il en soit, la publication de ce document n'est pas faite pour réjouir le prince-chancelier dont la politique tortueuse est percée à jour et tous les démentis des journaux officiels allemands ne diminueront en rien l'impression produite dans toute l'Europe.

Les Grèves. — Dans une réunion tenue jeudi soir, à St-Ouen et à la salle Gaucher, Louise Michel et les autres orateurs ont préconisé une grève générale.

Quelques journaux assurent que la plupart des patrons sont disposés à la conciliation.

La question de l'arbitrage paraît progresser.

La grève des cochers est ajournée.

Boulangisme. — Le bruit court que le comité boulangiste n'a pas pu s'accorder pour la rédaction du manifeste Boulanger.

La portion bonapartiste du comité trouvait le manifeste trop républicain.

Toutefois, la *Presse* affirme que le comité a été unanime sur toutes les questions, même sur le programme Michelin.

On ajoute que le général Boulanger n'a nullement ajourné son voyage à Saintes, où il ira pendant la période électorale.

Tunis. — L'escadre de la Méditerranée est partie pour Bizerte; elle visitera ensuite les ports de l'Algérie.

Massouah. — La Porte proteste contre l'occupation de Massouah par l'Italie.

Les journaux russes l'approuvent.

Angleterre. — On a subitement arrêté la fabrication du fusil à répétition.

Suède. — Un journal affirme que Guillaume II a été sifflé à Copenhague.

Hyères. — L'affaire des vins empoisonnés continue devant la cour d'Aix.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Mairie de Cahors. — Le Maire de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses concitoyens qu'il proteste de la manière la plus énergique contre certaines allégations contenues dans un article du correspondant du journal la *Dépêche*, en date du 30 juillet dernier.

Il est heureux de pouvoir affirmer que les rapports de la municipalité avec l'autorité militaire au sujet du casernement sont empreints, de part et d'autre, de bonne volonté et de parfaite courtoisie, et qu'il n'y a absolument rien de fondé dans les broits du nouveau départ du régiment.

Quant au langage qu'on lui prête dans son entretien avec le général en chef du 17^e corps d'armée, il est absolument contraire à la vérité et à la bonne foi.

— Mais solides ?

— J'en répons.

— C'est bien; voici trois mille francs, mille francs pour tes hommes, cinq cents francs pour tes déboursés et quinze cents francs d'avance sur les trois mille promis: tu vois que je ne lésine pas ? Mais, pas de tromperie; tu me connais; je ne te manquerais pas.

— Cela suffit, mon maître; j'ai trop à gagner en vous servant fidèlement pour avoir seulement la pensée de vous tromper.

— Cela te regarde, tu es prévenu; au revoir. Demain, entre onze heures et minuit, chez Bréban, cabinet n° 25.

— J'y serai.

Le Mayor se leva et quitta l'église.

— Sapristi! murmura Caboulot lorsqu'il fut seul; c'est une vraie mine d'or que ce gaillard-là; il peut être tranquille, je ne le lâcherai pas, bigre! j'y perdrais trop!

Et, à son tour, il se leva et sortit de l'église, non sans avoir fait dévotement le signe de la croix.

VIII

DE L'ÉTRANGE VISITE QUE REÇUT LA COMTESSE DE VALENFLEURS ET COMMENT ELLE SE TERMINA.

Nous quitterons maintenant le Mayor, que nous ne tarderons pas à retrouver, et nous reviendrons à l'hôtel de Valen fleurs.

Madame la comtesse de Valen fleurs, quand elle ne sortait pas, ou ne recevait point de visites, passait la plus grande partie de ses journées dans un délicieux boudoir-salon qu'elle affectionnait tout particulièrement, et dont elle avait fait une

Armée. — Notre compatriote, M. le général de brigade Pagès, est nommé au commandement du département de Seine-et-Oise, à Versailles.

— Le *Journal officiel* annonce que M. Robert, colonel breveté au 85^e d'infanterie, est nommé chef d'état-major du 17^e corps d'armée.

Justice de paix. — M. Valette est nommé suppléant du juge de paix à Catus.

Cours municipal de musique et de chant. — Direction M. Poudou.

ANNÉE SCOLAIRE 1887-88. — 1^{re} DIVISION

Prix d'honneur. — Barrau, Gustave.

1^{er} prix ex-æquo. — Lepetit, Alfred; Combarieu, Cyprien.

2^e prix ex-æquo. — Lapoyade, Paul; Botzerand, Auguste.

3^e prix de chant. — Arnaudés, Edouard.

3^e prix de musique. — Bogés.

2^e DIVISION

Prix d'excellence. — Lepetit Gabriel.

1^{er} prix de musique. — Calassou, Gilbert.

2^e prix de musique. — Gélis Léon.

2^e prix de chant. — Rouquié, Eugène.

3^e prix de musique. — Lagarde, Apollon.

3^e DIVISION

1^{er} prix de musique. — Lurgoie, Jean.

1^{er} prix de chant. — Guiraudet, Baptiste.

2^e prix de musique. — Malabelle, Augustin.

2^e prix de chant. — Marin, Léon.

3^e prix de musique. — Sarrazin, Emile.

3^e prix de chant. — Vialard, Honoré.

4^e DIVISION

Prix d'excellence. — Barrau, Charles.

1^{er} prix de chant. — Destreil, Auguste.

2^e prix ex-æquo. — Libert, Charles; Delon, Henri.

3^e prix ex-æquo. — Verdies, Léon; Cellie, Paul.

5^e DIVISION

1^{er} prix de chant. — Delpech, Armand.

2^e prix de chant. — Nègre Eugène.

3^e prix de chant. — Cobaynes Louis.

N. B. — Le cours est suivi par 200 élèves, soit pour le chant ou la musique.

Ecole maternelle. — La distribution des prix à l'école maternelle a eu lieu aujourd'hui, dans la cour de l'établissement, rue du Lycée, à dix heures très précises.

Distribution des prix aux écoles laïques. — La distribution des prix aux écoles laïques, a eu lieu jeudi, à neuf heures, sous la présidence de M. Paysant, préfet du Lot.

M. le préfet a prononcé le discours d'usage sur le patriotisme.

La distribution a commencé par les élèves de l'école de dessin.

M. Spinouze, sapeur, a eu le premier prix.

La musique du 7^e de ligne prêtait son gracieux et utile concours.

Cour d'assises du Lot. — Aux assises du Lot, qui s'ouvriront lundi, deux affaires sont inscrites au rôle.

espèce de salle d'études pour sa fille adoptive.

Un piano de Pleyel et un orgue harmonium Alexandre, pliant sous les partitions les plus nouvelles, étaient placés face à face.

Sur un guéridon s'entassaient tous les journaux et les revues de modes, pêle-mêle avec les plus délicieux albums.

Sur une table s'étaient tous les godets, pinces, couteaux, etc.; enfin ce monde d'objets indispensables à la gouache, l'aquarelle, à la sepia, ou le dessin au fusain.

Une bibliothèque renfermait quelques centaines d'ouvrages choisis, et principalement nos grands poètes anciens et contemporains.

Aux murs étaient accrochées, dans de riches cadres, quelques toiles signées Troyon, Rousseau, d'Aubigny, François, Diaz, Decamps, de Dreux et d'autres aussi célèbres.

Ce boudoir-salon était donc un délicieux réduit, où les heures s'écoulaient douces, calmes et heureuses pour la comtesse de Valen fleurs, en travaillant à quelque ouvrage d'aiguille ou de broderie, ayant à ses côtés sa fille adoptive Vanda et la demoiselle de compagnie de celle-ci, avec lesquelles elle causait, tout en surveillant d'un œil intelligent les travaux des jeunes filles; car elle ne souffrait pas qu'elles demeurassent inoccupées.

La comtesse riait des folies de sa chère Vanda, qui, impatiente de tout frein, bondissait comme une jeune gazelle effarouchée, à travers le salon. S'asseyant tantôt au piano, tantôt à l'orgue, touchant une sonate, chantant une chansonnette.

Puis, se levant comme elle s'était assise; sans autre but que de changer de place et se mettant à peindre ou à dessiner, pour reprendre sa broderie

1^o L'affaire Carayol, Marie, veuve Vialard, accusée d'infanticide.

2^o L'affaire Laval, Marie, veuve Delpech et Delpech Jean, accusés de vols qualifiés.

L'éclairage électrique. — On écrit à la *Dépêche*, à ce sujet:

M. Mounié, banquier à Castelsarrasin et propriétaire du moulin du Pèrier, à Cahors, avait eu l'excellente idée d'utiliser la force motrice de cette usine à produire l'électricité destinée à l'éclairage de notre ville.

A cet effet, vers la fin du mois d'avril dernier, il adressa à M. le préfet du Lot et à M. le maire de Cahors deux pétitions en vue d'obtenir l'autorisation d'établir sur la voie publique les fils de fer destinés au transport de l'électricité, les rues faisant partie des routes nationales ou départementales et des chemins de grande ou de moyenne communication relevant de la compétence du préfet, et les autres rues relevant de la compétence du maire.

Une lettre ministérielle prescrit à l'administration préfectorale de se conformer, autant que possible, en pareille circonstance, à la décision de la municipalité.

Le Conseil municipal, saisi de l'affaire, la renvoya, vu son importance, à l'étude des deux commissions des finances et des travaux publics.

A la première réunion, ces commissions entendent les explications du concessionnaire de l'éclairage au gaz.

Ce dernier revendique le monopole que lui confère l'article 53 du cahier des charges de son traité.

Par cet article, la ville s'est interdit le droit, jusqu'en 1920, d'autoriser sur la voie publique l'établissement de toute autre canalisation destinée à l'éclairage public et privé.

En revanche, un autre article stipule que si le progrès des sciences faisait adopter généralement un autre mode d'éclairage, la ville serait en droit d'obliger la Compagnie du gaz à la mettre en pratique, après entente sur les nouveaux prix applicables.

Le directeur du gaz prévient donc la municipalité que, fort de son droit, il intenterait un procès à la ville si celle-ci méconnaissait les clauses formelles du traité qui les liait mutuellement.

Ce traité date de 1862 et devait durer jusqu'en 1910; mais, en 1886, on l'a prorogé de dix ans en vue d'obtenir des conditions plus favorables pour le prix du gaz.

Dans cette situation, M. Daynard, conseiller municipal, fut chargé par ses collègues de faire un rapport concluant au rejet de la demande Mounié.

Avant le dépôt du rapport, M. Mounié voulut être entendu à son tour par la commission d'études.

Dans cette nouvelle réunion, M. le maire expliqua que c'était uniquement la crainte d'un procès désastreux pour les finances de la ville qui avait motivé le refus.

M. Mounié exposa ensuite qu'une situation analogue existait à Saint Etienne, où un procès du même genre était soulevé et qu'on n'attendait plus que la décision du conseil d'Etat.

Il ajouta qu'en conséquence il préférerait, pour le moment, retirer sa demande jusqu'à ce que

qu'elle abandonnait un instant après, pour aller faire un collier de ses beaux bras blancs au cou de la comtesse, ou aller embrasser sa demoiselle de compagnie qu'elle aimait beaucoup.

Et toujours ainsi; sans que les remontrances amicales de la comtesse parvinssent à obtenir d'elle qu'elle demeurât tranquille à la même place pendant seulement dix minutes.

Ainsi que le disent les vieilles gens, la jeune fille semblait avoir du vif-argent dans les veines et des fourmis dans les jambes.

Mais un jour, il y avait de cela sept ou huit mois, Vanda avait changé subitement.

Plus d'espégleries, de joyeuses cascades, de rire cristallins; plus de bonds de chevrete étourdie et folle: elle était devenue calme, reposée, rêveuse, rêveuse surtout, et, même parfois, non pas positivement triste, mais mélancolique.

La seule chose qui n'avait pas changé en elle, sinon, peut-être pour s'accroître, c'était sa tendresse profonde pour sa bienfaitrice, que chaque jour elle semblait aimer davantage.

La comtesse avait suivi d'un regard attentif cette métamorphose singulière, qu'elle ne savait d'abord à quoi attribuer, et dont elle avait été presque effrayée.

Mais bientôt elle s'était rassurée et avait souri intérieurement. Ces soubresauts de ses grands yeux de gazelle, ces rougeurs sans causes apparentes qui envahissaient subitement son visage, les soulèvements inaiscrets de son sein virginal sous la gaze qui le voilait, avaient révélé à la comtesse le secret de la chaste enfant, mieux peut-être que Vanda ne se l'expliquait à elle-même.

Parfois une larme fortuite tremblait comme une

cette décision soit rendue, sauf à la reproduire si les circonstances lui sont favorables.

L'affaire en est là.

Cette question intéressant vivement la population cadurcienne, nous avons jugé utile de l'éclairer.

Monuments historiques. — Le conseil d'Etat vient d'élaborer un règlement d'administration publique pour assurer la conservation des monuments historiques appartenant aux communes, aux établissements publics et aux particuliers.

Le classement des monuments sera fait par arrêté du ministre des Beaux-Arts, après avis de la commission des monuments historiques, sur la demande faite ou le consentement donné par le propriétaire, et dans un délai de six mois; en attendant cette décision, les monuments qui seraient l'objet d'une proposition de classement ne pourront être détruits ou restaurés sans l'assentiment du ministre, si ce n'est après un délai de trois mois à dater du jour de la notification de cette proposition au propriétaire.

Le classement d'un immeuble n'implique pas nécessairement la participation de l'Etat aux travaux de restauration ou d'entretien; mais tout projet concernant ces travaux doit lui être communiqué, en y joignant, s'il est demandé une allocation, la justification des sacrifices consentis par le propriétaire, et, si c'est une commune ou un établissement, un état de ses ressources. Quand l'Etat accorde une subvention, l'arrêté détermine les conditions particulières qui peuvent être imposées au propriétaire.

Les dispositions relatives au classement, aux projets de travaux et aux concours de l'Etat sont applicables aux objets mobiliers appartenant aux communes et aux établissements publics dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt national.

Un décret simple réglera la composition de la commission des monuments historiques et le mode de nomination de ses membres.

Les vélocipédistes militaires.

— Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 11 juillet 1888, que les expériences faites aux manœuvres en 1887 sur l'emploi du vélocipède comme moyen de transmission des ordres et dépêches seraient continuées aux prochaines manœuvres d'automne.

En conséquence, un certain nombre de vélocipédistes, appartenant à la réserve de l'armée active ou à l'armée territoriale, pourront être sur leur demande et après examen, convoqués pendant les manœuvres d'automne en 1888, à titre de vélocipédistes militaires.

Ces convocations seront faites par ordre d'appel individuel, et les journées passées aux manœuvres par les vélocipédistes convoqués seront déduites du temps d'instruction que leur classe doit encore à l'Etat.

A défaut de réservistes et de territoriaux, des vélocipédistes étrangers à l'armée pourraient être admis à prendre part aux manœuvres, à condition de se conformer à toutes les obligations militaires.

Les vélocipédistes, en raison de leur service, recevront, pendant la période des manœuvres, l'indemnité journalière de 2 fr. 50 à l'exclusion

perle liquide à l'extrémité de ses longs cils de ve-lours; et si la comtesse lui demandait pourquoi cette larme? elle répondait qu'elle n'en savait rien.

Et cela était vrai; elle l'ignorait, et elle cachait son charmant visage dans le sein de sa bienfaitrice en lui murmurant à l'oreille, avec un accent que celle-ci ne lui avait jamais connu jusqu'alors:

— Oh! mère! mère! que tu es bonne et que je t'aime! Que je suis heureuse près de toi!

Quant à la demoiselle de compagnie, elle ne comprenait rien, ou ce qui est plus probable, elle semblait ne rien comprendre au drame intime qui se jouait devant elle.

Disons en quelques mots ce qu'était cette demoiselle de compagnie, qui est appelée à jouer un certain rôle dans la troisième partie de cette histoire.

Elle était Américaine; elle était née à New-York et appartenait à une famille puritaine de cette ville, où les puritains sont en si grand nombre.

Elle avait vingt ans à peine; d'admirables cheveux blonds cendrés, dont au besoin elle aurait pu se faire un manteau; de grands yeux d'azur, languissants et rêveurs, une bouche charmante, aux lèvres rouges, un peu épaisses, garnie d'une double rangée de perles; une physionomie de madone, grande, bien faite, cambrée, très bien proportionnée, avec une démarche un peu lente et pleine de majesté.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

de la solde et de toute prestation en nature. Ils seront armés du revolver et pourront à leurs frais remplacer le pantalon et les guêtres par la culotte et les jambières.

Ils pourront employer un vélocipède, trycicle, bicyclette ou bicyclette, à la seule condition que l'instrument soit solide et en bon état.

Les vélocipédistes qui désirent prendre part aux manœuvres dans ces conditions, devront adresser leur demande avant le 5 août, à la gendarmerie de leur domicile qui s'assurera, par une enquête, que le postulant a l'habitude du vélocipède.

Les candidats seront ensuite convoqués pour passer un examen devant des commissions constituées à cet effet dans chaque chef-lieu de département, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Avis aux propriétaires de rentes 4 1/2 0/0. — MM. les rentiers sont prévenus qu'ils peuvent déposer, dès à présent, pour renouvellement, à la Trésorerie générale ou aux recettes particulières, les inscriptions au porteur, dont le dernier coupon est à l'échéance du 16 août prochain.

Les livrets militaires. — Une circulaire adressée par le ministre de la guerre à la gendarmerie prescrit de faire connaître aux réservistes et territoriaux de toutes classes que si les gendarmes se présentent chez eux pour leur livret militaire quand ils sont momentanément absents, ils doivent passer à la brigade pour retirer ce livret, sous peine de punition disciplinaire par l'autorité militaire de la région.

vignes américaines. — Le gouvernement reconnaissant que la reconstitution des vignobles de notre Quercy ne peut se faire qu'au moyen des cépages américains, vient, dans ce but, de mettre à la disposition du comité d'étude et de vigilance contre le phylloxéra une somme de 2,000 fr., laquelle sera probablement affectée à nos pépinières départementales.

Pour hâter cette reconstitution, nous désirerions que les sommes mises, soit par l'Etat ou par le département, à la disposition du comité, fussent suffisantes pour que les cépages américains puissent être livrés gratuitement, au moins aux vigneronniers pauvres; ce serait un puissant stimulant pour les engager à replanter.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
EXCURSIONS en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter: le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux. Avec arrêt facultatif à toutes les Gares de parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre, des Billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Bois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après:

	1 ^{re} CLASSE	2 ^e CLASSE
Paris	108 fr.	81 fr.
Nantes	125 fr.	96 fr.
Angers	116 fr.	87 fr.
Le Mans	114 fr.	85 fr.
Toours	100 fr.	75 fr.
Blois	95 fr.	71 fr.
Orléans	95 fr.	71 fr.

ITINÉRAIRE
1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon et vice versa;

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (Bains de Nérès), Evaux (Bains d'Evaux) Eygorande, Laqueuille (Bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges, (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymouetiers) Vierzon.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ou d'excursion empruntant le réseau, ou inversement, des Billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces Billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du Billet d'excursion dont ils forment le complément et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du Billet d'excursion.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès, — de la gare à la localité d'Evaux et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, Billets aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
FÊTE DE L'ASSOMPTION
15 Août 1888. — A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du Samedi 11 Août au Mercredi 15 Août, seront valables jusqu'aux derniers trains du Jeudi 16 Août.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 16 Août.

CAISSE D'ÉPARGNE MUNICIPALE DE CAHORS
Opérations effectuées pendant le mois de juillet 1888.

Montant des versements	81,333 89
Montant des remboursements	75,653 73
Excédant des versements	5,680 16

Le Contrôleur, I. COMBARIEU. *Le Caissier,* A. COMBES.

Empoisonnés par des champignons. — Epinonville (Meuse), 1^{er} août soir. — M. et M^{me} Lambinet et leur fille, âgée de onze ans, qui habitent notre localité, viennent d'être empoisonnés par des champignons. M^{lle} Lambinet est morte samedi, à quatre heures du soir. Sa mère est morte à minuit, et son père mourait à son tour à quatre heures du matin, le lendemain. De cette famille, très onie et très estimée, il ne reste plus qu'une petite fille de neuf ans, qui n'avait pas voulu goûter un plat de champignons qui a causé la mort de tous les siens. Cet effroyable événement a causé une grande émotion dans notre région.

Un bizarre phénomène. — Les journaux autrichiens racontent que, dernièrement, à Vidovec, village situé près de Warasdin (Hongrie), la croyance qu'une guerre était imminente a saisi la population tout entière, à la suite de l'étrange phénomène suivant:

Pendant plusieurs jours consécutifs, une sorte de mirage extraordinaire fut observé dans les vastes plaines qui entourent le village. On apercevait distinctement dans les plaines de nombreuses divisions d'infanterie en coiffures rouges manœuvrant sous l'ordre d'un chef de haute taille dont l'épée brillait au soleil. Le phénomène durait chaque jour plusieurs heures. Le troisième, il disparut complètement. Les populations environnantes étaient accourues et pâles d'effroi, observaient ces soldats-fantômes.

Des gendarmes, envoyés de leur côté, ne rencontrèrent ni ne virent rien. On supposa que c'était un mirage de manœuvres d'infanterie opérées à distance.

Vérification faite, il n'y avait rien de tel. On se perd en conjectures sur ce bizarre phénomène.

Les melons. — Le melon a fait son apparition sur les tables de nos gourmets.

C'est le moment de donner quelques détails sur cet intéressant cucurbitacé.

Le melon est agréable au goût et sain à l'estomac, à la condition d'être mangé mûr et bien sucré, mais, pour réunir ces qualités, ce fruit a besoin de fortes chaleurs; or, cette année, la saison n'a pas été favorable à sa maturité. Sauf quelques localités privilégiées, on n'a récolté que des melons fades, contenant beaucoup d'eau.

Il est à remarquer que plus la chaleur est grande, plus le melon est sain, parce que le suc a bien pénétré la chair. Néanmoins, il est prudent d'en manger avec modération, attendu que, aussi bon qu'il soit, le melon produit toujours un froid sur l'estomac, ce qui peut provoquer sous l'influence de la moindre cause, un refroidissement, une fatigue, un excès quelconque, des indispositions plus ou moins graves, indigestions, nausées, dysenteries.

Les personnes délicates, ainsi que celles qui digèrent lentement, doivent s'abstenir de melon. Ce fruit ne convient qu'aux estomacs robustes.

Il est toujours préférable, afin de faciliter la digestion, de manger le melon soupoudré de poivre ou de sucre. Les hygiénistes recommandent également après une tranche de melon, de réchauffer l'estomac avec un verre de vin pur.

Le choix d'un melon n'est pas toujours facile, les meilleurs se distinguent généralement par leur poids, leur couleur vert-foncé, leurs côtes bien détachées. Lorsqu'ils sont mûrs, la partie circulaire de l'écorce, à l'opposé de la queue, doit fléchir légèrement sous la pression du doigt.

Foire du 3 août. — La foire du 3 août favorisée par un temps splendide, a été importante.

600 paires de bœufs étaient exposés en vente

sur la place Thiers. Les animaux destinés à la boucherie ont été vendus à raison de 30 à 32 fr. les 50 kilogrammes poids vif.

700 moutons, brebis ou agneaux gras livrés à raison de 0.50 à 0.60 cent. le kilogramme poids vif.

400 porcelets ont été vendus à raison de 15 à 25 fr. la pièce, suivant qualité et gros-seur.

HALLE AUX GRAINS
250 hect. de blé livrés à raison de 19 fr. 50 l'hect.; 115 hect. de maïs livrés au prix moyen de 13 fr. 25 l'hect.

PLACE DU MARCHÉ
Les jeunes poulets, vendus à raison de 1 fr. la livre; les vieilles volailles livrées à raison de 0.70 à 0.75 la livre.

Les œufs vendus au prix moyen de 0.60 à 0.70 cent. la douzaine.

THÉÂTRE DE CAHORS

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 AOUT
GRANDE

Revue Universelle

REPRÉSENTÉE PAR
LE DOCTOR IVANOË
Spirite argentin
LE PROFESSEUR NEWSON
Devinateur slave

Les docteurs IVANOË et NEWSON sont accompagnés de leurs sujets MIS CONTY et la SENORA SYLVIA sujets qui, par leur lucidité, ont fait merveille dans les salons parisiens et les principales villes de France et de l'étranger.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 8 à 9 h. 1/2 du soir, Allées Fénélon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 5 AOUT 1888.
Toulouse (Pas redoublé) Reynaud.
La Dame Blanche (Ouverture) Boëldieu.
La Vague (Valse) O. Métra.
Robert le Diable (final du 3^e acte) Meyerbeer.
Poète et Paysan (Ouverture) Suppé.
Stella (Mazurka) Gungl.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 28 juillet au 4 août 1888

Décès.
Borda, Rose, 50 ans, rue Bouscarat.
Bonnat, Antoinette, 73 ans, rue Leslieu.
Meyrac, Raymond, 22 ans, Hospice.
Painsson, Jeanne, 47 ans, rue Lastié.
Courdesse, Marcelline, 26 ans, rue Clément-Marot.
Cassan, Adèle, 23 ans, cours de la Chartreuse.

Bibliographie

Manfred de Lord Byron. — Traduction en vers de C. Treble. — Toulouse. — E. Privat 1888. — in-18. — 2 fr. 50. — Imp. Forestié, Montauban.

Il est très difficile de traduire Byron et l'exercice en est déjà pénible assez pour ceux qui le veulent mettre en simple prose. Byron lui-même l'a reconnu et s'en est souvent plaint, notamment dans la préface de sa *Prophétie* du Dante. Nous ne voudrions pas en chercher ici les raisons. Elles sont de différentes ordres. Il semble que ses vers sont trop pleins, que sa poésie coule trop à pleins bords pour qu'on puisse la traduire en son infinie complexité; et aussi disons-le bien vite, les sentiments qu'il décrit sont tels qu'ils échappent par leur puissance à une traduction sincère. C'est bien le cas de le dire, plus que pour tout autre, pour lui *traduttore traditore*. Il n'est pas jusqu'à ce pessimisme farouche et désolé qui dépasse la moyenne de ce que l'on écrit d'ordinaire sur ce chapitre, et c'est pourquoi ce n'est pas un mince éloge à faire de la traduction dont nous parlons, qu'elle est scrupuleusement fidèle: ajoutez qu'elle est en vers, et cela renforcera encore l'éloge de plusieurs degrés.

Le *Manfred* de Byron est d'ailleurs une de ses œuvres types. De celles où, qualités et défauts, le poète s'est le mieux révélé et montré tout entier. Mais nous ne voulons pas refaire ici la magistrale introduction dont le traducteur a fait précéder son œuvre. On trouvera plus de profit et de plaisir à la lire dans le livre lui-même.

Quant aux vers eux-mêmes qu'en dire de mieux — et de plus vrai — que l'éloge banal souvent, mérité ici, qu'ils sont dignes de l'auteur traduit et suivent sans effort, pareils au vêtement dont parlait Fénelon, les mouvements de la pensée du poète, avec une souplesse infinie. Qu'on en juge plutôt. Sur quoi peut-on mieux finir que sur une citation?

A l'heure où la lune argente les eaux,
Où sur le gazon le ver luisant brille,
Où la chaste étoile aux sombres tombeaux
Verse une clarté douce qui scintille;
Quand sur le marais, dans un élan fou
La flamme voltige et que du hibou
L'écho reproduit la clameur dolante;
Lorsqu'on voit tomber l'étoile filante,
Que sur la colline ombreuse tout bruit
Des feuilles s'éteint en la calme nuit,
Alors, dominant ton âme, mon âme
Planera sur elle ainsi qu'une flamme.

Tes yeux, sans me voir, sans suivre ma trace,
Me reconnaîtront à travers l'espace,
Invisible objet toujours près de toi;
Et quand frémissant d'un secret émoi,
Tu me chercheras inquiet et sombre,
Sur tes pas errants ainsi que ton ombre
Tu t'étonneras de ne me point voir.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 4 août, soir.
Le conseil d'Etat s'est prononcé aujourd'hui contre le projet Fallières réduisant des trois quarts, le nombre des conseillers de préfecture.

D'après le *Petit Journal*, l'usage de la morue rouge est suspendu dans l'alimentation de l'armée.

On mande de Londres, que le docteur Mackenzie répondra aux docteurs allemands par une brochure qui paraîtra le 1^{er} septembre.

BOURSE. — Cours du 3 août 1888.

3 0/0	83 55
3 0/0 amortissable (nouveau)	86 00
4 1/2 0/0 1883	105 50
Actions Orléans	1,335 00
Actions Lyon	1,265 00
Action Panama	281 25
Obligations Orléans 3 0/0	403 00
Obligations Lombardes	299 00
Obligations Saragosse	356 00

Torteron (Cher), le 28 mars 1888. — Depuis 3 mois je souffrais horriblement de douleurs dans l'épaule et le côté gauche, comme si l'on m'avait frappé à coup de marteau. Après avoir pris une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, j'ai été comme guéri; j'étais si faible que je ne pouvais plus marcher; maintenant je suis comme avant ma maladie. Je vous prie de publier ma cure. (Sig. lég.) Jeanne DUCEAUD.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE
COMPAGNIE FRANÇAISE
DES CHEMINS DE FER ARGENTINS

112,000 Obligations hypothécaires de 500 fr.

Rapportant 25 francs d'intérêt annuel (Février-Août) et remboursables à 500 francs en 55 ans par tirages annuels, à partir du 1^{er} Août 1891.

Coupons et remboursements à la BANQUE DE PARIS à Paris, Bruxelles, Genève et Amsterdam.

GARANTIES

1^o Annuité de 4,625 francs en or, par kilomètre payée par le gouvernement de la République Argentine, pendant toute la durée de la concession, soit, pour 650 kilomètres, une annuité totale de 3,006,250 fr. qui assure le service des 112,000 obligations;

2^o Intérêt et amortissement des obligations payés pendant la durée des travaux par la Compagnie de Fives-Lille;

3^o Première hypothèque sur le chemin de fer San-Cristobal à Tucuman.

Prix d'émission: 452 fr. 50

ramené, si on se libère à la répartition, à 450 fr.

(En souscrivant)	25 "
A la répartition, du 16 au 20 août	100 "
Du 12 au 15 octobre	150 "
Du 29 nov. au 1 ^{er} décemb. 1888	177 50

On souscrit: **Vendredi 10 août 1888**

et dès à présent par correspondance à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin et dans ses succursales de BRUXELLES, GENÈVE ET AMSTERDAM.

Les titres seront inscrits à la cote officielle à Paris et à Bruxelles.

ON DEMANDE des Maîtres carriers,

pouvant exploiter à la tâche, des carrières de moellons ordinaires et taillés, et des **voituriers** pour transports de matériaux à la tâche. S'adresser à Gordon, à M. LE COQ, chef de section, et à Cahors, à M. COUVRAT, ingénieur des ponts et chaussées, avec des certificats ou de bonnes références.

ETUDE

de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

ASSISTANCE JUDICIAIRE

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit juin dernier et par exploit de Cros, huissier, en date du deux août courant, Marie Brugel, épouse Garrigues, sans profession, habitant et domiciliée de La Figurade, commune de Castelnaud-Montriat, (pouvée de l'Assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du sept juin dernier), a formé contre ledit Jean Garrigues, son mari, domicilié avec son épouse dudit lieu de La Figurade, une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le trois août mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL,

THERMES de CAHORS. -- OUVERTURE de la PISCINE

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Bargès, Vichy, de Pennès, etc.....	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau

ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Sa défer des Imitations et Contrefaçons CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nuis-Propriétés, Usufruits, Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chimie de fer, géographie physique, politique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

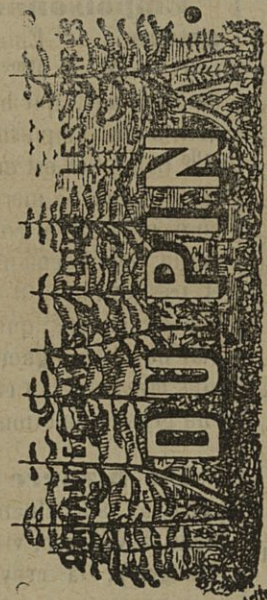
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 23 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des climats de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

pour un exemplaire gratuit à PAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} liv.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Agent chez la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS

dont les Bourgeois de Supto forment essentiellement

la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la

GRANDE CHAMPAGNE.



EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

DENTS & DENTIER

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements

d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODON" Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. La Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layton.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire **DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY** par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exc. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.

LE QUERCY AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des députés, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIEU, archiviste départemental. 15 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIEU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 f. 25 par la poste.